



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mardi 16 octobre 1792.

NOUVELLES FRANÇOISES.

De Chambéry, ce 4 octobre. Avant huit jours, toute la Savoie sera couverte de clubs. Des députés de Carrouge & d'Annecy sont déjà venus demander leur affiliation. Une députation de la société de Grenoble a contracté la nouvelle alliance. Les commissaires de la convention doivent inviter toutes les communes du pays à s'assembler & à choisir des mandataires, qui, rassemblés à Chambéry, conféreront sur la constitution. A vue d'œil, je crois m'apercevoir que le vœu général est pour se réunir à la république française. La légion Allobroge a pris possession de Saint-Jean-de-Maurienne, où elle a été reçue aux cris de vive la nation! On s'est emparé dans cette ville, des magasins, contenant 512 sacs de froment de 140 livres chacun, de 80 sacs de farine, de 72 balles de riz de 145 livres chacune, & de 12 douzaines de couvertures. Le maréchal-de-camp Casanbienza, ayant rassemblé, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu, les troupes de son avant-garde à l'hôpital, a poussé ses détache-

ments dans la Tarantaise jusqu'à Moûtiers. Les ennemis avoient évacué cette ville, & étoient postés à deux lieues & demie de la vallée. Il se préparoit à faire le lendemain, des dispositions pour les attaquer.

De Manheim, ce 6 octobre. Le coadjuteur de Mayence, baron de Dalberg, qui a un hôtel à Worms, a été obligé de payer aussi une somme considérable. Un bailli du grand-chapitre de Worms vient d'arriver chez nous pour emprunter un capital, afin de pouvoir satisfaire aux demandes des Français. Suivant toutes les relations tant verbales qu'écrites qu'on reçoit de Spire, Worms & des environs, le général Custine a donné par-tout les assurances les plus positives, que ses ordres portoient de ne faire la guerre qu'aux Autrichiens, Prussiens & ceux des états d'Allemagne qui avoient déjà fourni des troupes aux Impériaux, comme Mayence, Spire & Trèves, ou ceux qui s'efforcent à susciter une guerre d'empire contre la France. Mais dans tous les pays que les Français regardent comme pays neutre, comme par exemple le Palatinat, leurs

troupes ne doivent faire de la peine à personne, & ne rien demander sans payer. Ces dispositions seront observées tant que la guerre d'Empire ne sera pas résolue à Ratisbonne.

Une seconde colonne de l'armée française est allée par Turkheim & Kreuznach, du côté de Mayence & Coblentz. Le corps d'armée reste toujours à Spire & près de cette ville, & s'augmente considérablement.

De Heidelberg. L'on mande que le magistrat y a fait publier dans toutes les rues, que les habitans eussent à se tenir tranquilles au cas que les Français vinssent dans cette ville, & d'être assurés qu'ils ne feroient mal à personne.

F R A N C E.

De Cambrai, ce 13 octobre. Voici les circonstances de l'affligeante nouvelle que nous avons annoncée dans notre numéro d'hier.

Les gendarmes nationaux à pied de la première division, sont entrés le 9 à Cambrai. Leur arrivée a été le signal des désordres. Il se sont portés en force aux prisons, en ont brisé ou fait ouvrir les portes, & ont élargi tous les prisonniers, à l'exception d'un nommé d'Herceque. Le lendemain l'ordre alloit se rétablir. (Il paroît que cette division étoit sortie de la ville.) Les prisonniers ont été réintégrés. Tel étoit l'état des choses, lorsque de nouveaux excès ont signalé l'arrivée de la deuxième division. Ceux-ci ne se sont pas contentés d'enfoncer de nouveau les prisons, pour en faire échapper les détenus ; ils se sont encore donné le plaisir de couper la tête à Herceque, qui étoit prévenu, mais non convaincu de vol. Les chefs du deuxième bataillon franc, qui est en garnison à la citadelle, voyant cet horrible désordre, & ne pouvant pas en prévoir toutes les suites, ont conigné leurs soldats, que les gendarmes cherchoient à corrompre & à attirer à eux. Ces derniers vinrent à bout cependant de faire entendre leurs voix sanguinaires, & ils crioient au bataillon franc d'ouvrir les portes,

& s'ils ne vouloient pas se défaire de leurs officiers mutins, de les leurs livrer, qu'ils les mettoient à la raison.

Le cri de ces furieux n'a été que trop entendu. Le second lieutenant-colonel Besombre, fait de vains efforts pour ramener les soldats à des sentimens dignes de vrais défenseurs de la patrie & des loix enfreintes. Ces efforts honorables sont un crime ; ce crime est dénoncé aux gendarmes qui se disputent l'affreux plaisir de le poignarder & de lui couper la tête.

Cette barbarie a été le prélude d'autres atrocités plus révoltantes encore. Le capitaine le Gros du sixième escadron de cavalerie, tombe sous les coups des assassins, sa tête est arrachée plutôt que coupée ; elle est mise au bout d'une bayonnette & portée en triomphe par ces cannibales. . . . Le maire & la municipalité faillirent aussi être les victimes de cette affreuse insurrection. Le motif étoit le désarmement qui s'étoit effectué dans cette ville au nom de la loi & des ordres du département. Le malheureux maire a vu la mort suspendue sur sa tête & il ne s'est réchappé que par une espèce de merveille. — On s'attend & l'on craint que la troisième division de la gendarmerie ne fasse encore de Cambrai le théâtre de nouvelles scènes d'horreur & d'effroi. Ces trois divisions sont destinées pour Donai. MM. les commissaires de la convention s'y sont transportés pour prévenir ces maux & en rompre la chaîne s'il est possible. Ils se rendront ensuite à Cambrai. Le brave Dumourier a appris ces détails affligeans avec une véritable douleur. Cambrai est sa patrie, & cette circonstance a ajouté à sa sensibilité (1).

Puissions nous apprendre que ces crimes ne sont ceux que d'un petit nombre, & avoir à rendre jus-

(1) Voilà pourtant ce que produisent les provocations du *maratisme*. Ce scélerat, que cette *propagande impie* jette en avant, essayoit d'excuser il y a deux jours les excès auxquels se sont portés les bataillons de Mauconseil & le Républicains.

face à la masse des bons citoyens dont nous aimons à croire que ce corps est composé. Cet espoir tempère un peu le chagrin que nous éprouvons à configurer ici cet article, qui a été communiqué officiellement à la convention nationale.

P. S. Des nouvelles ultérieures nous apprennent que l'exposé que nous venons de présenter est très-moderé. . . . Le lieutenant-colonel Cailhava, a couru des dangers éminens ; ses décorations militaires lui ont été arrachées ; il a été maltraité, meurtri ; enfin il n'a dû la vie qu'à quelques braves soldats qui l'ont réclamé comme un excellent patriote. C'est à regret que ces boureaux ont vu que cette tête leur échappoit. Il est si agréable de couper des têtes, c'est un si beau spectacle de les promener toutes dégoutantes de sang.

Paris. On a déposé dans les armoires du parquet du procureur-général de la commune, de l'argenterie & vaisselles provenant des maisons religieuses & autres. On a mis le scellé sur ces objets. On prétendoit induire de-là que Manuel étoit comptable. Il s'est présenté à la commune samedi, & a déclaré qu'il n'a jamais été chargé d'aucune mission particulière, que par conséquent, il n'est point comptable. On lui en a donné acte.

§. Une des grandes politiques de Brunswick est, quand il fait quelque expédition, de s'emparer de la trompette de la renommée aux cent bouches, c'est-à-dire, d'accaparer tous les journaux & de leur faire narrer ses succès & ses victoires. Les papiers étrangers en fourmillent : on est persuadé encore en Allemagne, qu'il est près de faire le siège de Paris. Il faut espérer que les gazettes de Liège, de Cologne, de Bruxelles, des Deux-Ponts ne se fieront plus dorénavant à ces narrations ; & quand ils verront les Français chez eux, ils n'écriront plus que Brunswick a battu les Français à plate couture, qu'il ne trouve aucune résistance, & qu'il marche sur Paris.

§. *Municipalité de Paris.* Rapport des commissaires envoyés dans les départemens. Dans celui

d'Indre & Loire, où la récolte n'a pas été abondante, les factieux, à la faveur de cette disette, cherchoient à semer des divisions. L'amour de la liberté brave la faim & détruit leurs complots. — Poitiers, département de la Vienne, étoit un foyer de contre-révolution : les prêtres, les nobles y étoient en force ; le peuple y étoit égaré : les commissaires dissipent l'erreur. Ils finissent leur mission par le département des deux Sevres. — Le district de Châtellerault & autres adjacens avoient arboré l'étendard de la rébellion ; ils se battoient avec d'autant plus d'acharnement que leurs prêtres leur avoient persuadé qu'ils deviendroient invulnérables, & que si quelqu'un succomboit dans le combat, il ressusciteroit au bout de trois mois. Pour les en convaincre, un d'entr'eux disoit aux honnêtes cultivateurs, tirez sur moi, ma poitrine est à découvert, voici un pistolet chargé à balle : il se frotte le visage & la poitrine, s'imbibe d'eau bénite, fait des contorsions ; tirez à présent, je vous attends de pied ferme. Le cultivateur tire, aucune blessure, aucune marque de feu : rien d'étonnant, la balle étoit de liège ; cependant on crie au miracle, vive le roi, vivent les prêtres, au f. . . . la nation. Chacun se croit invulnérable sur la foi de cette charlatanerie.

§. *Séance des Jacobins, du 12.* La question d'une garde tirée des 83 départemens est toujours la pomme de discorde dans l'assemblée. Les vrais patriotes n'en veulent point, les factieux la réclament & mandient des adhésions pour en faire passer le décret ; le projet en est même distribué gratis au Palais-Royal. Annoncé qu'on tire au sort à Bordeaux pour composer cette garde. Marat soutient que le but de plusieurs membres de la convention est de défunir la république pour établir un gouvernement fédératif. La convention a-t-elle besoin de garde, dit un orateur ? le mot de convention décide la question. Convention est l'assemblée des représentans d'une république ; d'après cette définition, la garde lui devient inutile. Quels pourroient en être les motifs ? la crainte que Paris n'influe sur les opérations de la convention. Paris qui a fait la révolution ne détruira pas son propre ouvrage, le peuple ne se portera pas à des excès. Le peuple a resp. pendant un an, la rébellion ; les Marseillais, les Cazés étoient en sûreté au milieu des Parisiens, ils n'ont pas eu l'idée d'attenter aux jours de Louis XVI,

réfugié dans le sein de la législature. Je demande le rapport du décret relatif à la force armée ; & moi aussi, reprend un autre, car je le regarde comme liberticide. On voudroit une garde perpétuelle ; pour cela, il faudroit un décret constitutionnel fonctionné du peuple.

D. 14. Suite de la discussion sur la force armée. — Espoir de voir sous peu les habitans de Nice s'affilier à la société des Jacobins — Dumourier vient à l'assemblée. Vous avez, dit-il, renversé le trône, vous poursuivez la tyrannie : votre confiance a électrisé nos armées & abattu celle de nos ennemis. Nous répondrons à vos vœux, ou nous périrons ; & si nous périssons, vous saurez nous succéder. A la fin du mois, j'emène soixante mille hommes, pour mettre en fuite les tyrans qui vouloient nous faire porter des fers. — Danton répond, faites que la pique brise le fer des tyrans, & que le bonnet rouge, dont la société vous a honoré, fasse tomber les couronnes. — Coillot d'Herbois, je voulois parler de nos armées ; je suis bien aise d'en parler devant le soldat qui vient de quitter la tribune. Dumourier, aime à marcher le premier ; j'aime ta bravoure & tes soldats, tu leur a donné de bons principes. Le Brabant te tend les bras, & les citoyens qui sont ici te poussent. Tu as conduit un peu trop le roi de Prusse à la Française ; mais nous l'espérons, l'Autriche payera double ; ne la ménage pas. Tu vas à Bruxelles, tu y seras bientôt. Quand tu seras à Bruxelles, je n'ai rien à te dire de cette femme ; & si tu la trouvois, elle seroit ta prisonnière : nous en avons d'autres de sa famille & tu l'enverrois ici ; le peuple l'attend. Les filles disent les Français arrivent pour nous donner la liberté ; les femmes & ma femme, qui est de Bruxelles, t'attendent pour t'embrasser. Citoyen tu as mérité de la patrie, c'est le plus beau don que tu puisses recevoir.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du Citoyen Lacroix.

Séance du lundi 15 octobre.

Les commissaires envoyés à l'armée des Basses-Pyrénées écrivent à la convention qu'ils estiment nécessaire, pour défendre cette partie des frontières, d'organiser une armée de 40 mille hommes,

de Perpignan jusqu'à Bayonne, & d'établir des magasins & hôpitaux.

Le ministre de la guerre demande des habits & des capottes pour nos soldats qui vont combattre dans les Pays-Bas. Il fait passer le procès-verbal d'un capitaine émigré, exécuté en effigie.

Le ministre de l'intérieur est autorisé à accorder les chevaux & les voitures, de la ci-devant cour, aux généraux & autres officiers de l'armée lorsque le bien du service l'exigera.

Chabot demande qu'il soit établi un nouveau mode de répartition de l'impôt, pour faire cesser les plaintes adressées de toutes parts. On observe qu'un des comités est chargé de cet objet.

Une lettre des commissaires de l'armée des Alpes annonce qu'ils ont eu une conférence avec le prévôt de Genève, qui, au nom des magnifiques seigneurs, témoigne le désir de vivre en bonne intelligence avec nous.

Les Piémontais ont repassé entièrement les Monts.

On décrète, comme principe, que le port de la décoration militaire, comme sous la dénomination de croix de Saint-Louis, est supprimé. Renvoyé au comité de la guerre pour le mode d'exécution.

L'année du service pour les volontaires doit expirer au premier décembre. On propose d'abolir cette loi. La motion est rejetée par la question préalable. On décrète qu'il sera adressé une invitation aux défenseurs de la liberté & d'égalité pour prolonger leur service.

Rapport sur les travaux du camp de Paris. On propose de les supprimer comme étant désormais inutile ; mais on renvoie aux comités.

Le général Anselme fait part qu'il est maître de Villefranche, que le commandant lui a ouvert les portes, qu'il a trouvé une quantité immense de munitions. Il envoie cinq drapeaux pris à l'ennemi.

Le ministre des affaires étrangères fait passer l'arrêté du conseil exécutif qui, en reconnoissant l'indépendance de Genève, la somme de rechef de de faire sortir les Suisses de ses murs.

On continue la discussion sur le renouvellement des corps administratifs & autres.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.